

**Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du**  
**Mardi 14 mai 2013 Après-midi**

**02 Questions jointes de**

- **M. Mathias De Clercq** à la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture sur "le coût des chèques-repas électroniques" (n° 15880)
- **M. Karel Uyttersprot** à la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture sur "les chèques-repas électroniques" (n° 16042)
- **Mme Valérie Warzée-Caverenne** au vice-premier ministre et ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord sur "les chèques-repas électroniques" (n° 17288)

02.02 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la présidente, monsieur le vice-premier ministre, l'utilisation du chèque-repas électronique était annoncée depuis quelques années et semblait correspondre à l'évolution des modes de paiement de notre société.

Lors de son lancement fin 2011, il était présenté comme la solution qui mettrait tout le monde d'accord: employeurs, travailleurs et commerçants. Mais quatorze mois plus tard, les avis des commerçants, via leurs représentants, diffèrent en passant du stade du mécontentement au stade de l'attentisme.

Le chèque-repas électronique n'aurait pas encore fait des ravages du tout: il semble sous-utilisé. Avant 2011, près de 1,3 million de personnes recevaient des chèques papier, soit l'équivalent de 250 millions d'unités par an. Aujourd'hui, il y aurait, selon Sodexo, l'un des émetteurs de chèques-repas en Belgique, entre 350 000 et 400 000 cartes de chèques-repas électroniques en circulation, soit 15 % du volume total de chèques-repas. Pourriez-vous nous confirmer ces chiffres?

Selon ses détracteurs, ce système serait coûteux et ce coût ne serait pas transparent. En effet, le commerçant est doublement pénalisé: non seulement, il doit s'équiper d'un terminal de paiement électronique (jusqu'à plusieurs dizaines d'euros par mois dans certains cas), mais il doit aussi s'acquitter d'une commission lors de chaque transaction. On parle d'une augmentation pouvant aller jusqu'à 14 euros par mois (en passant de 18 à 32 euros HTVA).

Votre département a-t-il des informations chiffrées concernant ces coûts pour l'ensemble des transactions depuis l'installation du système, coûts supportés par les commerçants qui, in fine, sont plus que probablement reportés sur les clients?

Certains reconnaissent que ce désagrément (coût) est quelque peu compensé par le gage de sécurité et des facilités de paiement, ce qui, en toute logique, stimulerait son utilisation. Comment expliquez-vous alors la sous-utilisation de ce système? Est-ce un problème de communication, de notoriété?

Lors du lancement de ce système, il était question d'envisager une évaluation après trois ans. Il semble que les informations reprises ci-dessus nécessiteraient d'avancer ce délai, d'autant plus que le cumul des deux systèmes (papier et électronique) ne fait qu'accroître les difficultés et les coûts pour les utilisateurs. Comment et dans quel délai votre département envisage-t-il cette évaluation?

02.03 **Johan Vande Lanotte**, ministre: Madame la présidente, chers collègues, je vais aller un peu au-delà des questions qui ont été posées principalement sur les chèques électroniques.

Une évaluation est prévue début janvier 2014. Je pense qu'il faut évaluer le système de chèques-repas dans sa globalité. Certes, les chèques électroniques ne fonctionnent pas très bien. C'est bizarre, notamment en raison des moyens utilisés. Mais il faut être honnête: on a voulu simplifier le système alors qu'en réalité, il est aussi compliqué.

La simplicité du chèque-papier a été sous-estimée. Son utilisation est simple: on le prend, on le place dans son portefeuille et on l'utilise; au contraire de l'électronique qui paraît plus simple sans l'être réellement.

J'ai eu droit à utiliser ce système à une occasion, mais je ne suis pas convaincu que ce soit moins compliqué.

Une évaluation aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il s'agit de mon opinion à ce sujet: c'est une simplification, qui va certes changer des choses. C'est pourquoi ce n'est pas évident pour Sodexo.

Ce n'est pas le point de vue du gouvernement. Nous en avons déjà discuté une fois, sans conclure. C'était dans le cadre du contrôle budgétaire; nous n'avons conclu ni dans l'un ni dans l'autre sens. Je ne peux pas dire qu'une décision a été prise par le gouvernement, pas du tout. C'est mon opinion, qui est discutable au sein du gouvernement. Je n'ai pas dit que tout le monde était d'accord.

...

02.04 **Karel Uyttersprot** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord. Van waar komen die maaltijdcheques? Vroeger had men bedrijven met een bedrijfsrestaurant en bedrijven zonder een bedrijfsrestaurant. De maaltijdcheques werden ingevoerd om de werknemers op voet van gelijkheid te stellen. Daarmee kon men oorspronkelijk alleen voeding kopen, maar nu kan men er alle kanten mee uit. Wij stellen vast dat het merendeel in de grootwarenhuizen en niet in de kleine voedingszaken wordt gependeed.

Waarschijnlijk zullen de administratieve lasten en de kosten voor zowel de gebruiker als voor de aanbieder groot zijn, maar ik stel voor om overleg te organiseren met de representatieve organisaties over hoe het komt dat het gebruik in de kleine handelszaken zo laag is.

...

02.09 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse sincère, puisque c'est la vôtre et non celle du gouvernement. Je note que l'objectif est toujours de préserver le pouvoir d'achat des salariés. Vous allez forcément vous baser sur l'évaluation de 2014 pour pouvoir opposer d'autres arguments à vos collègues, si le but est bien de passer à un montant forfaitaire sur la fiche de paie plutôt que d'utiliser un système compliqué pour tout le monde.

*L'incident est clos.*